

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté 2026.021 portant sur la fermeture de l'école primaire de Thury en Valois

Le Maire de la commune de Thury en Valois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode de fortes chaleurs susceptibles de porter atteinte à la santé des élèves et du personnel ;

Considérant les bâtiments scolaires de la commune ne disposent pas d'équipements permettant de maintenir des conditions de température compatibles avec l'accueil des élèves en toute sécurité ;

Considérant que la protection de la santé et de la sureté des élèves constitue une priorité ;

Considérant qu'en cas d'impossibilité d'assurer l'accueil des élèves dans des conditions satisfaisantes de sécurité, une fermeture exceptionnelle peut être décidée en concertation avec les autorités compétentes ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'école primaire, située 24 rue de Crépy 60 890 Thury en Valois, sera fermée au public toute la journée du Lundi 22 juin et toute la journée du Mardi 23 juin 2026.

Un message d'information rappelant les dates de fermeture et les motifs de cette décision sera diffusée auprès de l'ensemble des parents d'élèves.

Article 2 :

La réouverture de l'école est fixée au Jeudi 25 juin 2026, sauf prolongation prévue par un nouvel arrêté constatant l'absence d'amélioration des conditions météorologiques, permettant un accueil des élèves en sécurité.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès son affichage ou sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi que sa transmission, s'il y a lieu, au représentant de l'Etat.

Article 4 :

La secrétaire générale et le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Crépy en Valois.
- Service Technique de la Mairie de Thury en Valois

Fait à Thury en Valois le 19 juin 2026

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

